

Introduction Samuel GUY – Plénière 2 :

Restitution voyage d'étude sur l'urbanisme durable à Grenoble

(octobre 2014)

Comme vous le savez, lundi dernier s'est ouverte la 21^{ème} conférence mondiale pour le climat à Paris (COP21). Les Etats y ont la lourde tâche d'arriver à un accord qui remplace et prolonge les engagements pris lors du protocole de Kyoto. Si la conférence mondiale pour le climat est un moment important, je voudrais insister sur 2 points en préambule de cette 2^{ème} séance plénière :

- 1^{er} point, quel que soient les résultats de la COP, il y avait un avant, il y aura un après et nos collectivités, ici, dans le Pays du Mans et même au sein du tout nouveau Pôle métropolitain G9 Le Mans-Sarthe, continueront d'agir pour le Climat.
 - Nous avons pris des engagements à travers le Plan Climat Energie Territorial. Ce plan d'action a été élaboré, comme vous le savez, avec des élus des communes urbaines, périurbaines et rurales et bon nombre d'acteurs du territoire, en toute complémentarité. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre toutes ces actions.
 - le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Mans, qui définit les grands enjeux d'aménagement du territoire, intègre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre l'étalement urbain ou encore la volonté de développer les énergies renouvelables.
- 2^{ème} point, si les Etats posent un cadre, les collectivités agissent concrètement. Le Pays du Mans accompagne déjà la réalisation d'un grand nombre d'actions et d'opérations pour la transition énergétique au travers de 5 axes ou piliers :
 1. pour **développer la mobilité durable**, en accompagnant la création de voies dédiées aux modes actifs (marche, vélo), en développant les mobilités alternatives comme le covoiturage, et en améliorant les transports en commun, avec la création et le réaménagement de nouvelles gares ou haltes ferroviaires. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre de ces démarches lors de la séquence de visites et d'échanges qui suivra cette plénière.
 2. pour **développer l'offre de produits alimentaires locaux**, notamment à travers la charte 'qualité-proximité' à destination des producteurs, transformateurs et restaurateurs collectifs et commerciaux du territoire. Parti de 12 adhérents en 2013, cette charte regroupe aujourd'hui près de 50 membres. Les produits à partir desquels le chef sarthois Jean-Marie Barbottin nous a concocté l'excellent déjeuner

de ce midi proviennent quasi-exclusivement de producteurs locaux qui adhèrent à cette même charte dont l'objectif est de structurer à terme une véritable filière d'approvisionnement local pour la restauration hors domicile en Sarthe.

3. pour **développer des bâtiments performants en matière d'énergie et d'environnement**. Je vous cite parmi d'autres, la réalisation du Pôle d'excellence éducative Albert Camus à Coulaines, qui sera mis en valeur tout à l'heure lors d'une visite technique en présence d'un représentant de l'agence « Feichtinger Architectes » qui a réalisé par ailleurs la passerelle d'accès au Mont Saint-Michel ou encore la passerelle Simone de Beauvoir à Paris, mais aussi le groupe scolaire Lucie Aubrac à Nanterre.
4. pour **soutenir la promotion de la consommation responsable (consomm'action)**, avec un engagement des élus du Pays du Mans de réduire de 10% les déchets ménagers d'ici 2020, et des partenariats avec les acteurs économiques : consomm'acteur avec la Chambre des métiers, économie circulaire avec la CCI, le MEDEF et le club de l'ESS du Pays du Mans. Là encore, lors de la séquence visites qui suivra, vous pourrez découvrir des réalisations de la Machinerie Iter, mais aussi des ateliers du Verger qui fabriquent des objets et du mobilier urbain à partir de bois de palette et bois de récupération.
5. Enfin, **pour favoriser la promotion, sensibilisation, formation des élus, techniciens voire acteurs du territoire** via l'organisation de visites, d'éduc'tours, de soirées-débats, mais aussi de voyages d'études en partenariat avec le CAUE de la Sarthe.

C'est justement ce dernier point qui nous concerne pour cette seconde plénière de la journée qui est consacrée à la restitution d'un voyage d'étude sur l'urbanisme durable qui a eu lieu il y a un peu plus d'un an dans la région grenobloise et qui a regroupé une trentaine d'élus, techniciens et acteurs locaux (chefs d'entreprises, associations, consulaires). En effet, après un premier voyage d'étude à Fribourg en Allemagne en 2009 (avec 38 participants), le Pays du Mans a de nouveau sollicité le CAUE de la Sarthe, suite à l'approbation du SCoT et du Plan climat le 29 janvier 2014, puis au renouvellement des équipes municipales et communautaires en mars et avril de la même année, pour travailler sur l'organisation d'un nouveau voyage d'étude/formations.

LES OBJECTIFS DU VOYAGE

Ce voyage d'étude avait pour principaux objectifs :

- de favoriser la mise en réseau d'acteurs du territoire (élus, techniciens, chefs d'entreprises, associations) en partant plusieurs jours hors du territoire et en se rencontrant dans un autre contexte (découverte des uns et des autres, casser les préjugés, prendre le temps d'exposer ses points de vue et découvrir puis réagir ensemble sur des opérations concrètes) ;
- de sensibiliser et faire découvrir aux élus (dont les nouveaux), mais aussi aux agents des collectivités et également aux acteurs du territoire, des projets concrets publics et/ou privés, qui répondent à des enjeux locaux et territoriaux en matière d'aménagement, de construction, de déplacement...durables.

POURQUOI GRENOBLE ET SES ENVIRONS ?

Le territoire grenoblois ne semblait pas, à première vue partager des caractéristiques communes avec le Pays du Mans (topographie, climat, tissu économique, densité.). Cependant après un examen et comparatif attentif par le CAUE de la Sarthe, il est apparu que les deux territoires présentaient des similitudes qui méritaient d'être approfondies :

- Tradition historique de réflexions communes et de mutualisation entre l'agglomération et les communes environnantes ;
- Territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un Plan Climat Energie Territorial (PCET) ;
- Problématique d'étalement urbain et volonté de reconquête des cœurs de ville ;
- Intérêts majeurs pour les questions de déplacements, d'approvisionnement de produits locaux et de leurs valorisations.

LES THÈMES ABORDÉS

Ce voyage d'étude/formation a permis de découvrir la mise en œuvre opérationnelle de démarches de territoire SCoT, PCET, Agenda 21, ... sous divers aspects. L'urbanisme durable, les opérations d'aménagement de qualité, la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, la mobilité et les transports, les bâtiments très performants, les énergies renouvelables, l'utilisation de produits locaux de qualité et de proximité (alimentation et matériaux), la gestion des eaux et des espaces verts, la commande publique responsable, ... sont autant de thèmes qui ont été abordés durant ce séjour de 3 jours en Isère et qui vont vous être présentés dès à présent par quelques-uns de mes collègues élus qui ont participé à ce voyage ainsi que des représentants du conseil de développement du Pays du Mans, en collaboration avec des techniciens du CAUE de la Sarthe.

Bien entendu, j'aperçois dans cette salle un certain nombre d'autres personnes qui ont eu la chance, comme moi, de participer à ce voyage d'études, qu'ils n'hésitent pas tout à l'heure, lors du débat d'apporter leur ressenti voire qu'ils fassent état des bénéfices, s'il y en a, mais je n'en doute pas, d'un tel déplacement pour leur activités, entreprise ou collectivités.